

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 4 juillet 2005 à 20:00 heures, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers Steve Plante, Richard Bélanger et Jacques Bolduc, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Pierre Tardif, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire demande un moment de réflexion et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

103-2005

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

104-2005

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance spéciale du 30 mai 2005 et le procès-verbal de la séance régulière du 6 juin 2005 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ

105-2005

AVIS D'INFRACTION – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU l'avis d'infraction reçu du Ministère de l'environnement pour le camping de la Famille Bolduc au Lac Fortin.

ATTENDU que cet avis a été envoyé à nos inspecteurs en environnement soit Messieurs Denis Desbiens et Serge Poirier de la M.R.C. Robert-Cliche.

Après avoir examiné ce dossier il est :

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, ce qui suit :

1. Le système d'épuration n'est pas une source de nuisance ou de contamination et aucun rejet n'a été observé.
2. Un permis d'installation septique a été rigoureusement délivré et les travaux ont été réalisés suivant les règles de l'art et tout à fait conforme au règlement.
3. Le système d'épuration a été conçu pour des rejets allant jusqu'à 3240 litres par jour pour l'ensemble des usages et selon le Guide technique du Règlement, le terrain de camping pourrait accommoder jusqu'à 9 emplacements avec services (eau potable, égouts, toilette, lavabo, douches etc...) soit 340 litres par emplacement, ce qui laisserait une marge de manoeuvre de 180 litres pour les visiteurs.
4. Cependant, le fait qu'il y ait un espace commun pour les repas et un bâtiment de services pour les douches, lavabos et unité sanitaire est de nature à entraîner un débit d'eaux additionnel, car les usagers ont de meilleures commodités que dans chacune de leur roulotte et qui fonctionnent à débit réduit. Cet espace commun peut également accommoder plusieurs visiteurs et pour toutes ces raisons, il y a lieu de dégager des débits additionnels et limiter le nombre de roulettes à 8 unités maximum.
5. Un avis d'infraction pourra être remis au propriétaire si l'on constate la présence de plus de 8 roulettes. Une vérification sera exercée à cet égard.

ADOPTÉ

106-2005

**DEMANDE DE CREUSAGE DE FOSSÉ – RANG 4 NORD
VIS-À-VIS LES LOTS 315 ET 316**

ATTENDU la demande de creusage de fossé dans le rang 4 nord vis-à-vis les lots 315 et 316.

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,
Secondé par Monsieur Steve Plante,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,
d'autoriser l'Inspecteur municipal, Monsieur Léo-Guy Jacques,
à faire le creusage de fossé dans le rang 4 nord, vis-à-vis les
lots 315 et 316, à condition d'avoir une autorisation écrite de
Ferme Berjano pour faire ce dit fossé sur son terrain.

ADOPTÉ

107-2005

MANDAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES – OUVERTURE DE SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Victor désire se prévaloir des dispositions de l'article 1066 du Code municipal.

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,

Et résolu unanimement que le conseil mandate le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ

108-2005

ABOLITION TAUX HORAIRE – SORTIE DES CAMIONS DE POMPIERS À L'EXTÉRIEUR

ATTENDU QUE lorsqu'il y avait une intervention à l'extérieur de la Municipalité de Saint-Victor, un taux pour les camions était fixé à 100,00 \$/heure.

ATTENDU que tous les comités de sécurité incendie ont décidé d'abolir le taux horaire des camions de pompiers lorsqu'il y a une intervention à l'extérieur de la Municipalité de Saint-Victor.

Proposé par Monsieur Richard Bélanger,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'abolir le taux horaire des camions de pompiers lorsqu'il y a une intervention à l'extérieur de la Municipalité de Saint-Victor.

Cette résolution sera effective lorsque toutes les Municipalités de la M.R.C. Robert-Cliche adopteront cette résolution.

ADOPTÉ

109-2005

INCENDIE D'UN VÉHICULE D'UN NON RÉSIDENT

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres Conseil, que si la Brigade incendie de Saint-Victor est obligée d'intervenir pour éteindre un feu à un véhicule, d'un non résident à Saint-Victor, la Municipalité chargera un tarif de 700,00 \$ au propriétaire du véhicule.

ADOPTÉ

110-2005

**PROJET DE SUBDIVISION – JULIE BOUCHER ET JAMES
McCLINTHOCK**

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal approuve le plan de cadastre d'une partie du lot 206 pour créer le lot 206-4 du cadastre de la paroisse de Saint-Victor-de-Tring, préparé par l'Arpenteur Géomètre, Monsieur Jean Bisson, le 27 mai 2005, sous le numéro 5579 de ses minutes. Le Secrétaire-trésorier est autorisé à signer tous les documents.

ADOPTÉ

111-2005

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ DU
PATRIMOINE**

ATTENDU la demande d'aide financière de la Société du Patrimoine de Saint-Victor.

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor accorde une aide financière de 1 000,00 \$ à la Société du Patrimoine de Saint-Victor.

ADOPTÉ

112-2005

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Richard Bélanger,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les comptes suivants soient approuvés et adoptés pour paiement :

590 Bernard Paré	86,25 \$
591 M.R.C. Robert-Cliche	158,36 \$
595 Téléphone St-Victor	712,61 \$
596 Hydro-Québec	372,86 \$
600 Hydro-Québec	657,79 \$
608 Cogéco câble	26,46 \$
614 Tellus	165,35 \$
615 Hydro-Québec	2 658,28 \$
616 Tellus	46,23 \$
617 Hydro-Québec	4 446,11 \$
668 Cordonnerie Bureau	46,01 \$
669 Excavation André Gosselin	8 912,63 \$
670 Alliance Coop	3 542,57 \$
671 DEBB	203,31 \$
672 Gaétan Jacques Électrique	691,83 \$
673 Bureautique Guy Drouin	227,33 \$
674 Magasin Coop	353,42 \$

675	Centre Électrique de Beauce	335,32 \$
676	Biolab	692,68 \$
677	Centre du Camion	7 452,54 \$
678	Ateliers F.L.P.H.	470,43 \$
679	Béton St-Ephrem	493,97 \$
680	M.R.C. Robert-Cliche	8 341,04 \$
681	Pièces Universelles	181,30 \$
682	Pneus Beaucerons	1 974,69 \$
683	Ind. de Ciment la Guadeloupe	690,15 \$
684	Armand Lapointe Équipement	136,41 \$
685	Garage Bizier	278,52 \$
686	Noel Rochette et Fils	223,73 \$
687	Citicapital Financement	1 183,93 \$
688	Tellus	34,45 \$
689	Transport Adrien Roy et Filles	48 984,67 \$
690	Réal Huot	1 183,84 \$
691	L.P. Tanguay	74,26 \$
692	Pompe Couture	1 224,21 \$
693	Féd. Québécoise des Municipalités	53,54 \$
694	Lettro Phil	92,02 \$
695	Sani Gestion	546,37 \$
696	Exc. Pamphile Rogrigue	9 303,91 \$
697	Les jardins Beausejour	1 876,63 \$
698	Commission Scolaire	2 692,00 \$
699	Colis Express	19,82 \$
700	PG Mensys	1 176,12 \$
701	Radio Onde	268,99 \$
702	Citicorp finance vendeur	70,17 \$
703	Zirkonium	411,80 \$
704	RCM Électrique	471,95 \$
705	Martin Roy	448,59 \$
706	Com. Scolaire des Trois-Lacs	4 710,27 \$
707	Petrosur	373,83 \$
708	Excavations Carol Giroux	2 323,51 \$
720	Jacques Bolduc	15,00 \$
721	Steve Plante	15,00 \$

ADOPTÉ

113-2005

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Proposé par Monsieur Richard Bélanger,
 Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,
 Et résolu, à l'unanimité des membres
 du Conseil, que la séance du 4 juillet 2005 soit ajournée au 11 juillet
 2005 à 19h00.

ADOPTÉ

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PIERRE TARDIF

MARC BÉLANGER

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 11 juillet 2005 à 19:00 heures, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance d'ajournement du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers Steve Plante, Richard Bélanger et Jacques Bolduc formant quorum sous la Présidence de Monsieur Pierre Tardif, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

114-2005

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que
l'ordre du jour de la séance d'ajournement soit adopté tel que
présenté.

ADOPTÉ

115-2005

**RÉSOLUTION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION
D'OBLIGATIONS**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor dans la M.R.C. Robert-Cliche entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements numéros 312-94 et 51-2004.

ATTENDU que la Municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 1 436 000 \$ datée du 29 juillet 2005.

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Municipalité a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

120 000 \$	2.75000%	2006
124 000 \$	2.75000%	2007
129 000 \$	3.00000%	2008
135 000 \$	3.20000%	2009

928 000 \$ 3.40000% 2010

Prix : 98.3960 Coût réel : 3.73804%

CIB MARCHÉS MONDIAUX INC.

120 000 \$	2.75000%	2006
124 000 \$	2.85000%	2007
129 000 \$	3.05000%	2008
135 000 \$	3.25000%	2009
928 000 \$	3.45000%	2010

Prix : 98.5180 Coût réel : 3.75694%

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

120 000 \$	2.75000%	2006
124 000 \$	2.75000%	2007
129 000 \$	3.00000%	2008
135 000 \$	3.20000%	2009
928 000 \$	3.40000%	2010

Prix : 98.29200 Coût réel : 3.76593%

VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

120 000 \$	2.75000%	2006
124 000 \$	2.80000%	2007
129 000 \$	3.10000%	2008
135 000 \$	3.20000%	2009
928 000 \$	3.45000%	2010

Prix : 98.35100 Coût réel : 3.79825%

R.B.C. DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

120 000 \$	2.75000%	2006
124 000 \$	2.75000%	2007
129 000 \$	3.05000%	2008
135 000 \$	3.20000%	2009
928 000 \$	3.45000%	2010

Prix : 98.30300 Coût réel : 3.80554%

ATTENDU que l'offre ci-haut provenant de Financière Banque Nationale s'est avérée la plus avantageuse.

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,
Et résolu unanimement que l'émission
d'obligations au montant de 1 436 000 \$ de la Municipalité de
Saint-Victor soit adjugée à Financière Banque Nationale.

Que demande soit faite à ce dernier de mandater la Caisse
Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en
compte de cette émission.

Que Monsieur Pierre Tardif, Maire, et Monsieur Marc
Bélanger, secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer les
obligations couvertes par la présente émission, soit une
obligation par échéance.

ATTENDU que CDS agira à titre d'agent d'inscription en
compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur
responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses
adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent
financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole
d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales de
la Métropole et CDS.

ATTENDU que CDS procédera au transfert de fonds
conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet
effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le
document requis par le système bancaire canadien intitulé
« autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné
aux entreprises ».

ADOPTÉ

116-2005

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor entend émettre
une série d'obligations, soit une obligation par échéance,
pour un montant de 1 436 000 \$.

En vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les
montants indiqués en regard de chacun d'eux.

Règlements d'emprunt 312-94 et 51-2004 pour un montant de 1 436 000
\$.

ATTENDU que pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de
modifier le règlement en vertu duquel ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENT,

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,
Secondé par Richard Bélanger,
Et résolu, à l'unaniment :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 1 436 000 \$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance seront datées du 29 juillet 2005.

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci.

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions effectuées à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et CDS.

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement de la principale et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse populaire du Royaume de l'érable.

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement, soit le 29 janvier et le 29 juillet de chaque année.

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17).

QUE les obligations seront signées par le maire et le secrétaire-trésorier. La municipalité, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉ

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,
Et résolu unanimement :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 1 436 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros : 312-94 et 51-2004, la Municipalité de Saint-Victor doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

5 ans (à compter du 29 juillet 2005); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6, et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements énumérés, ci haut, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

ADOPTÉ

118-2005

DEMANDE POUR PUBLICITÉ – U.P.A.

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de prendre une commandite, de 55,00 \$, pour annoncer la Municipalité de Saint-Victor, dans le livre souvenirs du Gala de l'agriculture de Beauce édition 2005.

ADOPTÉ

119-2005

DEMANDE DE FINANCEMENT – C.D.I.

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,

Et résolu d'accorder un aide financière, à la Corporation de Développement Industriel, de 10 000 \$, soit le montant qui avait été budgété pour l'année 2004.

Monsieur Jacques Bolduc est contre cette résolution pour la raison qu'il n'a jamais eu le rapport financier demandé.

ADOPTÉ

120-2005

LEVÉE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la
séance d'ajournement soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PIERRE TARDIF

MARC BÉLANGER